



avril 2021

Medicare couvre le vaccin contre la COVID-19

Les adultes de 65 ans et plus souffrant d'affections chroniques graves courent un risque plus élevé de contracter une maladie plus grave due au coronavirus 2019 (COVID-19). Il est important de parler à votre médecin ou au service de santé local de la possibilité de vous faire vacciner pour vous protéger, vous et vos proches, contre la COVID-19.

Vous ne payez rien pour le vaccin contre la COVID-19 et l'administration du vaccin. Lorsque vous recevez un vaccin contre la COVID-19, votre prestataire ne peut pas vous facturer une visite au cabinet médical ou d'autres frais si le vaccin est le seul service médical que vous recevez. Si vous recevez d'autres services médicaux en même temps que le vaccin contre la COVID-19, il se peut que vous deviez payer un copaiement ou une franchise pour ces services.

N'oubliez pas d'apporter votre carte Medicare **rouge, blanche et bleue**, afin que votre prestataire de soins puisse établir la facture à Medicare. Vous aurez besoin de votre carte Medicare, même si vous êtes inscrit à un plan Medicare Advantage. Connectez-vous à (ou créez) votre compte sécurisé sur Medicare.gov pour imprimer une copie officielle.

Si vous avez payé pour obtenir un vaccin contre la COVID-19

Si vous avez payé des frais ou reçu une facture pour un vaccin contre la COVID-19, consultez cette liste pour voir si votre prestataire aurait dû vous facturer :

- Vérifiez les reçus et les relevés que vous recevez de votre prestataire pour voir s'il y a des erreurs.
- Appelez le bureau de votre prestataire pour vous renseigner sur les frais qui vous semblent incorrects. La personne à qui vous parlez peut vous aider à mieux comprendre les services que vous avez reçus ou se rendre compte qu'elle a fait une erreur de facturation.
- Si vous bénéficiez de l'assurance maladie initiale, vérifiez si votre « Medicare Summary Notice » contient des erreurs. Signalez tout élément suspect à Medicare en appelant le 1-800-MEDICARE (1-800-633-4227). Les utilisateurs d'ATS doivent composer le numéro 1-877-486-2048.
- Si vous bénéficiez d'une autre couverture, comme un plan Medicare Advantage, consultez votre « explication des prestations ». Signalez tout élément suspect à votre assureur.

Si vous pensez que votre prestataire vous a facturé à tort le vaccin contre la COVID-19, demandez-lui un remboursement. Si vous pensez que votre prestataire vous a facturé une visite au cabinet ou d'autres frais, mais que le seul service que vous avez reçu était le vaccin

contre la COVID-19, signalez-le au Bureau de l'Inspecteur général du Département de la santé et des services sociaux des États-Unis en appelant au 1-800-HHS-TIPS ou en vous rendant sur TIPS.HHS.GOV.

Protégez-vous contre la fraude

- Protégez vos informations personnelles et financières.
- Méfiez-vous des escrocs qui vous demandent de l'argent ou votre numéro Medicare pour vous donner le vaccin contre la COVID-19 ou une place sur une liste d'attente de vaccins.
- Vous ne devez pas payer pour mettre votre nom sur une liste d'attente pour le vaccin.
- Vous ne devez pas payer pour avoir accès à un vaccin.
- Ne communiquez pas vos informations personnelles ou financières si quelqu'un vous appelle, vous envoie un texto ou un e-mail vous promettant un accès payant au vaccin.

En savoir plus sur le vaccin contre la COVID-19

- Pour plus d'informations sur la couverture Medicare du vaccin contre la COVID-19 et d'autres services connexes, visitez [visit Medicare.gov/medicare-coronavirus](https://www.visitmedicare.gov/medicare-coronavirus). Ou appelez le 1-800-MEDICARE (1-800-633-4227). Les utilisateurs d'ATS doivent composer le numéro 1-877-486-2048.
- Pour plus d'informations sur l'évolution du vaccin, consultez le site [CDC.gov/coronavirus](https://www.CDC.gov/coronavirus).
- Contactez votre service de santé local sur le site [CDC.gov/publichealthgateway/healthdirectories/index.html](https://www.CDC.gov/publichealthgateway/healthdirectories/index.html).

Vous avez le droit d'obtenir des informations sur le Medicare dans un format accessible, par exemple en gros caractères, en braille ou sur support audio. Vous avez également le droit de déposer une plainte si vous estimez avoir été victime de discrimination. Rendez-vous sur [Medicare.gov/about-us/nondiscrimination/accessibility-nondiscrimination.html](https://www.Medicare.gov/about-us/nondiscrimination/accessibility-nondiscrimination.html), ou appelez le 1-800-MEDICARE (1-800-633-4227) pour plus d'informations. Les utilisateurs d'ATS doivent composer le numéro 1-877-486-2048.

Ce produit a été fabriqué aux frais des contribuables américains.

